

SEANCE DU 18 JUIN 2019 : DELIBERATION N° 67

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / I.TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 11 JUIN 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le DIX-HUIT JUIN à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J.Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Marie-Charles LALY : pouvoir à Nicolas LEBLANC

Naguib REFFAS : pouvoir à Corinne DEROO à partir de la question n° 17

Guy CAMBRELENG : pouvoir à Jeannine PAQUE

Corine DEMOUSTIER : pouvoir à Jean-Pierre COULON

Samia SERHANI : pouvoir à Bernadette MORIAME

Sophie CORDIER à : pouvoir à Marc DANNEELS

Frédéric LEFEBVRE : pouvoir à Stéphanie LOCOCCIOLO

Fatiha FEKIH à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSE(E)S :

Marie-Christine MORETTI - Sylvie ZATAR

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY - Christophe DI POMPEO

Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie LOCOCCIOLO

OBJET N° 16 : Ville - Compte Administratif 2018

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1612-12 relatif à l'obligation, pour la collectivité, de procéder au vote arrêtant les comptes de la collectivité, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,
- L.1612-13 relatif à la transmission du compte administratif au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai fixé pour son adoption
- L.2121-14 relatif à l'élection d'un président lorsque les comptes administratifs du maire sont débattus dans la mesure où **le maire n'a l'obligation de se retirer qu'au moment du vote de ces comptes**,
- L.2121-31 alinéa 1^{er} relatif à la compétence du conseil Municipal pour arrêter le compte administratif présenté annuellement par le maire,
- L.2313-1 relatif à la mise à disposition sur place au public des budgets sous les 15 jours qui suivent leur adoption,
- D.2342-11 relatif à la composition du compte administratif sur lequel le conseil municipal est appelé à délibérer,
- D.2343-5 relatif à la transmission du compte de gestion par le comptable de la commune au maire, afin d'être joint au compte administratif et de régler définitivement les dépenses et recettes,

Vu l'arrêté Ministériel du 18 décembre 2017, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu les arrêts du Conseil d'Etat en date du :

- 3 novembre 1989, n°65013, Ecorcheville relatif à l'impossibilité pour un Conseil municipal de délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.
- 28 juillet 1995, n° 93 407, Madame MEDES.

Vu la délibération n° 66 en date du 18 juin 2019 relative au compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, Travaux et Environnement » en date du 7 juin 2019,

Considérant que le Conseil Municipal a procédé à la désignation du président de séance avant l'approbation du compte administratif, sous peine d'irrégularité des comptes,

Considérant que le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote du compte administratif,

Considérant que le Conseil Municipal doit délibérer sur les comptes administratifs de 2018 conformément aux écritures du compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Considérant que le Conseil Municipal a approuvé le Compte de gestion de la Ville pour l'exercice 2018,

Considérant que l'arrêt des comptes de l'exercice 2018 au 31 décembre, y compris les opérations de la journée complémentaire, se présente comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses Réalisées	-15 441 570,42 €	-41 185 776,37 €	-56 627 346,79 €
Recettes Réalisées	17 283 085,11 €	45 852 842,47 €	63 135 927,58 €
Résultat de l'Exercice	1 841 514,69 €	4 667 066,10 €	6 508 580,79 €

Considérant que pour calculer le résultat de clôture, il convient d'une part, d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur et d'autre part, de prendre en compte les restes à réaliser en dépenses et recettes de la section d'investissement,

Que ces éléments se récapitulent comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat de l'Exercice	1 841 514,69 €	4 667 066,10 €	6 508 580,79 €
Résultat Antérieur Reporté	-2 244 257,51 €	4 521 160,79 €	2 276 903,28 €
Résultat de Clôture Hors Report	-402 742,82 €	9 188 226,89 €	8 785 484,07 €
Dépenses Reportées	-4 387 971,00 €	0,00 €	-4 387 971,00 €
Recettes Reportées	619 030,00 €	0,00 €	619 030,00 €
Résultat de Clôture 2018	-4 171 683,82 €	9 188 226,89 €	5 016 543,07 €

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2018

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec :

Vote par chapitre selon le détail suivant :

Dépenses de fonctionnement :

- Contre : 4 (groupe « Maubeuge Toujours)
- Pour : 26

Recettes de fonctionnement :

- Pour : 30

Dépenses d'investissement :

- Contre : 4 (groupe « Maubeuge Toujours)
- Pour : 26

Recettes d'investissement

- Pour : 30

- **Approuve** le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2018

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

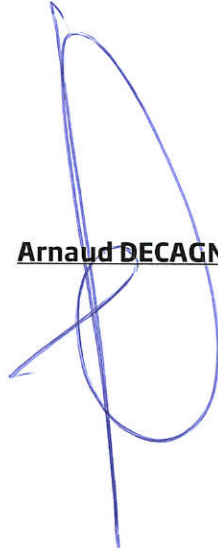
Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

SLOW

ID : 059-215903923-20190618-00067-BF

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY



Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-20190618-00067-BF

Il est proposé au Conseil Municipal

d'adopter le COMPTE ADMINISTRATIF de la Ville de Maubeuge pour l'exercice 2018 par chapitre

Vote par chapitre du Compte Administratif 2018

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 23 (+ 7 pouvoirs)

LE MAIRE NE PARTICIPE PAS AU VOTE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nombre de suffrages exprimés :

Chap.	Libellé	CA 2018	Pour	Contre	Abstention
011	Charges à caractère général	7 347 192,22	26	4	0
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 953 374,99	26	4	0
65	Autres charges de gestion courante	4 354 582,38	26	4	0
66	Charges financières	2 436 152,94	26	4	0
67	Charges exceptionnelles	542 920,77	26	4	0
042	Opérat. d'ordre transfert entre sections	3 551 553,07	26	4	0
	TOTAL DES DEPENSES	41 185 776,37	26	4	0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nombre de suffrages exprimés :

Chap.	Libellé	CA 2018	Pour	Contre	Abstention
013	Atténuation de charges	1 357 277,78	30	0	0
70	Produits des services, domaine et ventes	2 163 104,19	30	0	0
73	Impôts et taxes	23 335 456,49	30	0	0
74	Dotations et participations	17 922 633,88	30	0	0
75	Autres produits de gestion courante	183 847,07	30	0	0
76	Produits financiers	37 899,00	30	0	0
77	Produits exceptionnels	762 335,09	30	0	0
042	Opérat. Ordre transfert entre sections	89 988,97	30	0	0
	TOTAL DES RECETTES	45 852 542,47	30	0	0

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-20190618-00067-BF

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nombre de suffrages exprimés :

Chap.	Libellé	CA 2018	Pour	Contre	Abstention
20	Immobilisations incorporelles	1 441 385,10	26	4	0
204	Subvention d'équipement versées	897 173,07	26	4	0
21	Immobilisations corporelles	1 826 556,49	26	4	0
23	Immobilisations en cours	834 376,25	26	4	0
2011001	Reconstruction salle de Sous le Bois	66 225,62	26	4	0
20130101	Maubeuge Mons 2015	3 449 447,43	26	4	0
2017001	Prog Investissement Parc animalier	762 806,67	26	4	0
16	Emprunts et dettes assimilées	5 947 666,97	26	4	0
040	Opérat Ordre transfert entre sections	89 988,97	26	4	0
041	Opérations patrimoniales	125 943,85	26	4	0
	TOTAL DES DEPENSES	15 441 570,42	26	4	0

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nombre de suffrages exprimés :

Chap.	Libellé	CA 2018	Pour	Contre	Abstention
13	Subventions d'investissement	2 058 370,11	30	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	5 200 000,00	30	0	0
204	Subventions d'équipement versées	69 984,12	30	0	0
23	Immobilisations en cours	29 910,90	30	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 889 327,55	30	0	0
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 357 995,51	30	0	0
040	Opérat Ordre transfert entre sections	3 551 553,07	30	0	0
041	Opérations patrimoniales	125 943,85	30	0	0
	TOTAL DES RECETTES	17 283 085,11	30	0	0

VILLE DE MAUBEUGE – BUDGET PRINCIPAL – CA 2018

IV – ANNEXE

ARRETE ET SIGNATURES IV D2

ombre de membres en exercice **35**
 ombre de membres présents **20**
 ombre de suffrages exprimés **30**

OTES :
 Pour
 Contre
 Abstentions

Date de convocation : **11/06/2019**
 Présenté par le Maire,
 Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire

A MAUBEUGE, le **18/06/2019**

Envoyé en préfecture le 21/06/2019
 Reçu en préfecture le 21/06/2019
 Affiché le
 ID : 059-215903923-20190618-00067-BF

DECAGNY	Jean-Pierre COULON	Nicolas LEBLANC	Marie-Christine MORETTI	Marie-Charles LALY	Nathalie GOMES-GONCALVES	Bernadette MORIAME	Marc DANNEELS	Michèle GRAS	Corinne DEROO
Naguib REFFAS	Yves ZUMSTEIN	Christian DEMUYNCK	Jeanneine PAQUE	Guy CAMBRELENG	Pascaline MATAIGNE	Corine DEMOUSTIER	Pascal NESEN	André PIEGAY	Robert PILATO
Abdelhakim NEZZARI	Samia SERHANI	Denis DELARDIN	Stéphanie LOCOCCIOLIO	Sophie CORDIER	Frédéric LEFEBVRE	Fabrice QUESTEL	Jean-Yves HERBEUVAL	Marie-Pierre ROPITAL	Christophe DI POMPEO
Sylvie ZATAR	Nathalie MONTFORT	Xavier DUBOIS	Louis-Armand DE BEARRY	Francis TRINCARETTO	Fatima FEKIH	Francis JOURDAIN	Patricia REMIENS	Irina FRATTINI	

Transmission en Préfecture le
 Publication le
 Certifié exécutoire par le Maire le

NOTE SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2018



SOMMAIRE

I. Cadre général.....	3
II. Budget principal	4
A. Section de fonctionnement	5
1. Recettes de fonctionnement	5
2. Dépenses de fonctionnement	6
B. Section investissement.....	7
1. Recettes d'investissement.....	7
2. Dépenses d'investissement	8
3. La dette	9
III. Principaux ratios.....	9

I. Cadre général

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

L'article 107 de la Loi Notre du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc aux obligations ci-dessus, elle sera disponible sur le site Internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes exécutées pendant l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le cycle budgétaire est le suivant : débat d'orientations budgétaires, budget primitif, budget supplémentaire, décision(s) modificative(s), compte administratif.

Avec 30 438 habitants en 2018, Maubeuge est la ville la plus importante de l'arrondissement d'Avesnes sur Helpe. La ville est adhérente de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS), qui compte 128 242 habitants (base CA 2017). La ville avait deux budgets annexes : le camping et la maison du tourisme. Le budget « maison du tourisme » a été clôturé le 31/12/2016, la compétence ayant été transférée à la CAMVS. Le Budget « camping » a été clôturé le 31/12/2017.

II. Budget principal

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

VUE D'ENSEMBLE

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement			
41 186 K€	73%	45 853 K€	
Investissement			
15 442 K€	27%	17 283 K€	
TOTAL CA (hors reports et RAR)			
56 628 K€		63 136 K€	

73% des dépenses de la ville sont prévues pour son fonctionnement 41,2 millions €.

27% des dépenses de la ville sont prévues pour l'investissement 15,4 millions €.

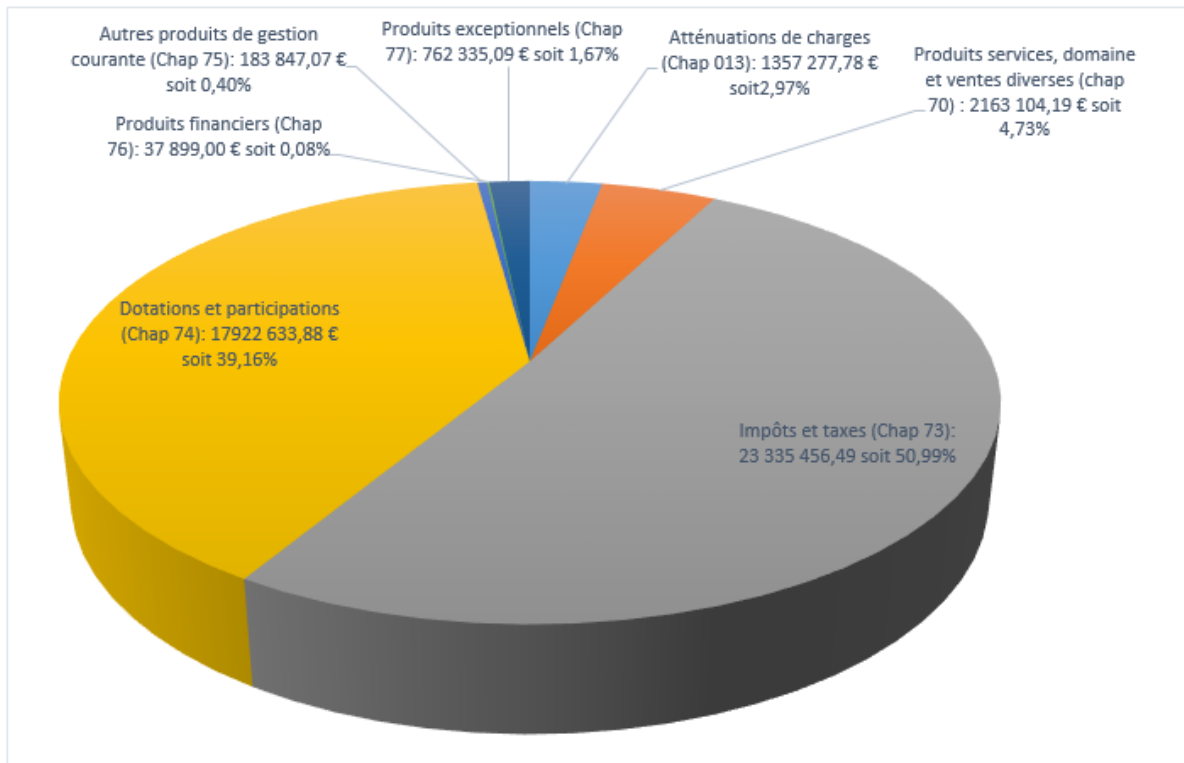
Le compte administratif présente, après clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le maire. Il retrace les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année.

Les résultats de 2018 s'établissent comme suit :

	2016	2017	2018
Résultat de fonctionnement	5 829 464,11	8 879 156,30	9 187 926,89
Résultat d'investissement	-534 214,71	-4 357 995,51	-4 171 683,82
Résultat global de clôture	5 295 249,40	4 521 160,79	5 016 243,07

A. Section de fonctionnement

1. Recettes de fonctionnement



La commune perçoit les impôts « ménages » : taxes d'habitation et taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

La Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre perçoit l'ancienne part départementale de la taxe d'habitation, les anciennes parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe additionnement à la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la cotisation foncière des entreprises, les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux et les taxes sur les surfaces commerciales.

Les taux d'imposition communaux en 2018 sont restés identiques à ceux de 2017.

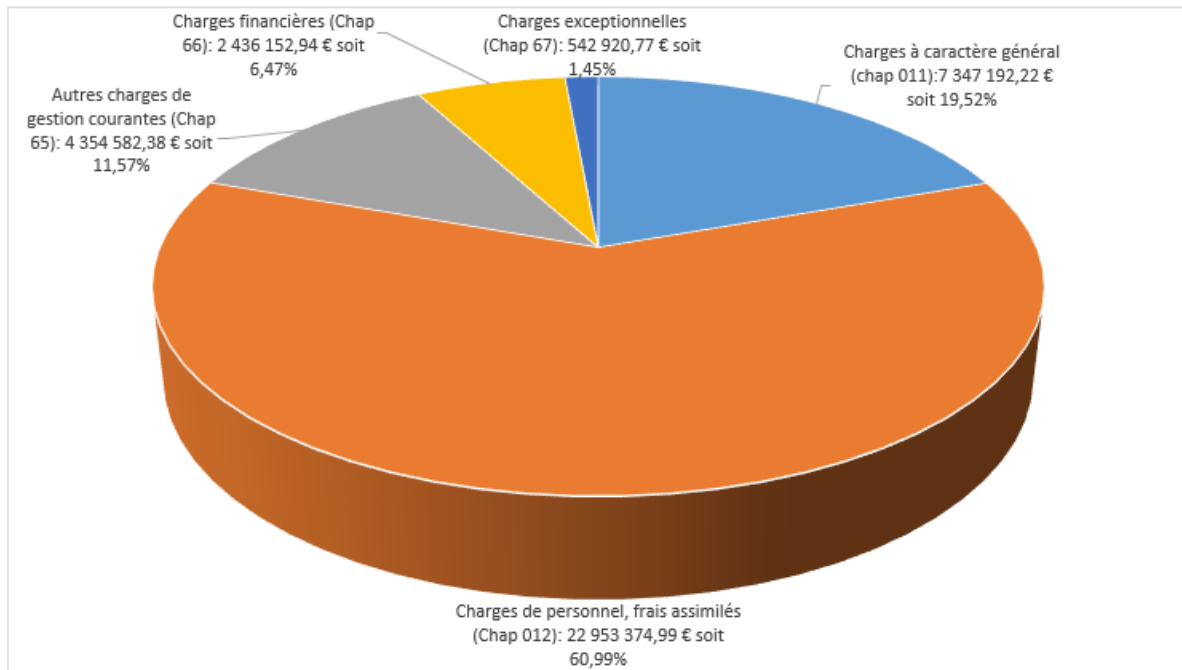
- TAXE D'HABITATION : 30,07%
- FONCIER BÂTI : 28,40%
- FONCIER NON BÂTI : 46,63%

En 2018 la commune a perçu :

- 14,8 millions d'€ pour les taxes foncières et d'habitation ;
- L'attribution de compensation versée par la CAMVS (reversement de la fiscalité de la CAMVS à la ville 6.9 millions d'€) et la dotation de solidarité communautaire 251K€ ;
- Autres taxes 1.4 millions d'€ (Taxe consommation finale électricité, droits de place, taxe sur la publicité extérieure, droits de mutation...);

- Les dotations de fonctionnement (Dotation forfaitaire et Dotation de Solidarité Urbaine) 13.8 millions d'€;
- Les compensations fiscales de l'Etat liées à certaines exonérations 1.6 millions d'€;
- La Dotation Politique de la Ville (DPV) 781 K€ (celle-ci a été obtenue afin de financer des projets d'investissement tels que le plan écoles, le conservatoire);
- 2 millions d'€ de recettes pour les prestations municipales.

2. Dépenses de fonctionnement



Les principales dépenses sont les suivantes :

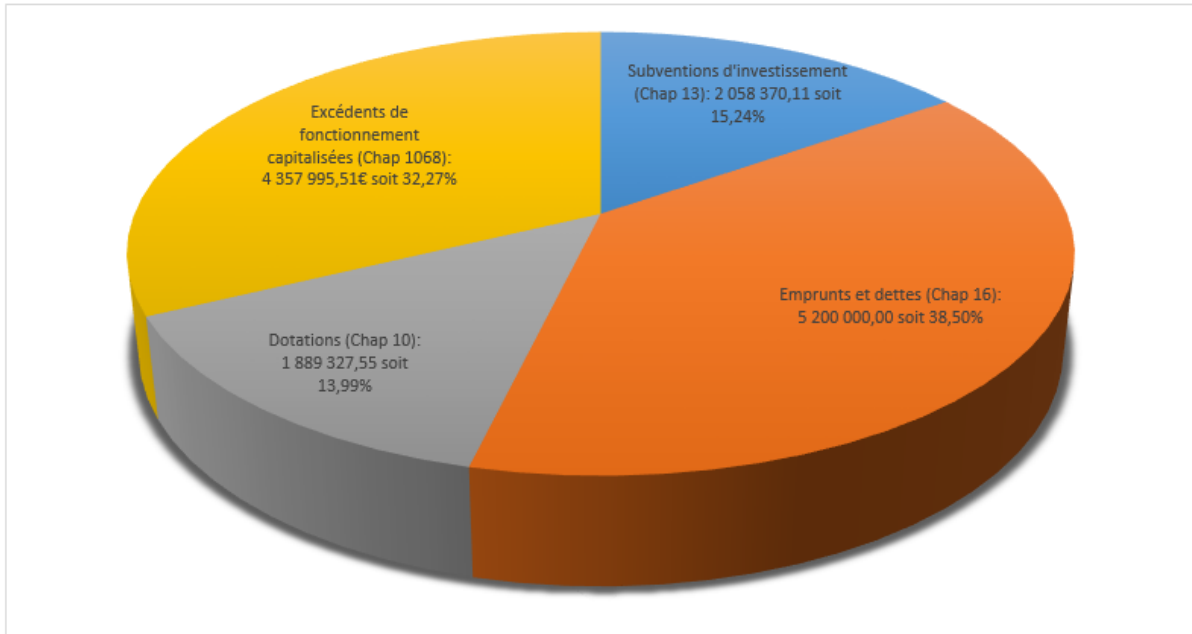
- 22,9 millions d'€ de masse salariale ;
- 7,3 millions d'€ de charges d'exploitation : prestation de services, études, fluides, locations et charges locatives, entretien et réparations, assurances, nettoyage, fournitures... ;
- 2.4 millions d'€ de charges financières ;
- 2.4 millions d'€ de subventions aux associations (Subventions, CEJ, politique de la ville...);
- 1.1 millions d'€ de subvention au CCAS.

L'autofinancement brut de l'exercice s'est élevé à 7,6 millions d'€.

L'autofinancement net de l'exercice (autofinancement brut - le remboursement de la dette en capital) s'est élevé à 1,7 millions d'€.

B. Section investissement

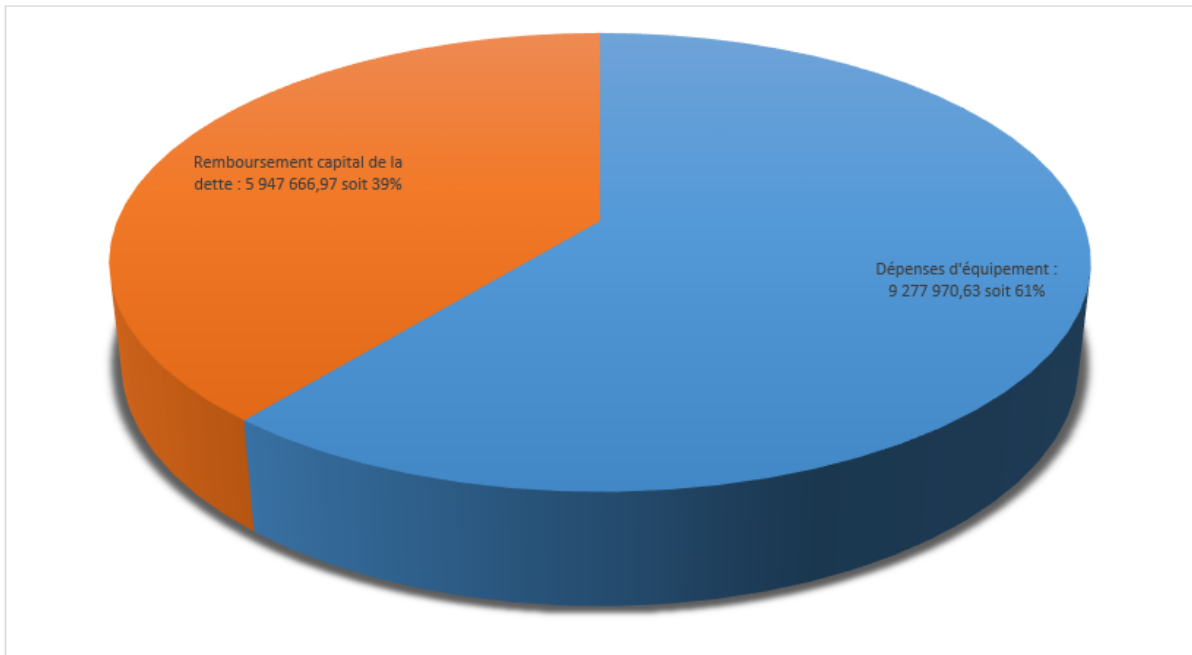
1. Recettes d'investissement



Les recettes d'investissement se sont élevées à 13.5 millions d'€ et sont constituées :

- Du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente;
- Des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département);
- Des emprunts auprès des établissements de crédits ;
- Des dotations et fonds divers

2. Dépenses d'investissement



Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 5,9 millions d'€ en 2018, soit 39% de la dépense.

9,3 millions d'€ ont été consacrés aux dépenses d'équipement de la ville. L'effort d'équipement de la commune est important. Il est supérieur à la moyenne de la strate départementale.

897k€ pour les voiries et le « plan lumière » (Fonds de concours CAMVS).

4,3 millions d'€ au titre des projets structurants (rénovation de la salle STHRAU, aménagement du zoo, atelier renaissance).

834K€ au titre du plan rénovation des écoles 2014-2020.

1,6 millions d'€ au titre de la résiliation du projet d'extension du zoo.

1,7 million d'€ pour le matériel et le patrimoine de la ville.

3. La dette

Au 31 décembre 2018, le capital restant dû de la dette est 86 717K€ (dont 5.1 millions d'€ pour le BEA Mabuse), contre 87 418K€ au 31 décembre 2017. Depuis 2015, 96% de la dette est sécurisée.

DETTE	2016	2017	2018
Encours	85 747 613,82	87 418 014,98	86 717 248,02
Nombre d'emprunts	34	36	37
Durée de vie moyenne	9 ans, 1 mois	8 ans, 8 mois	8 ans, 3 mois
Durée résiduelle	29 ans, 2 mois	28 ans, 2 mois	27 ans, 2 mois
Taux moyen de l'exercice	3,03%	2,88%	2,82%

III. Principaux ratios

La ville de Maubeuge est « surclassée » dans la strate 40 000 - 80 000 habitants.

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1237	1237
2	Produit des impositions directes/population	486	628
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1503	1423
4	Dépenses d'équipement brut/population	275	253
5	Encours de dette/population	2849	1109
6	DGF/population	463	213
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	60.99%	60.50%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95.23%	94.50%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	18.31%	17.80%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	189.49%	77.90%